

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1328

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes Handicap et dépendance	0 3 000 000	0 0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	3 000 000
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 3 000 000 euros du programme 137 « Egalité entre les femmes et les hommes » à l'action 21 « Politiques publiques – Accès au droit » vers le programme 157 « Handicap et dépendance » vers l'action 12 « Allocations et aides en faveur des personnes handicapées ».

Il ne s'agit en aucun cas de nier l'importance de la politique publique de lutte contre les violences faites aux femmes. En effet, chaque année, on estime qu'en moyenne 84 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de viols ou de tentatives de viol et, parmi les agresseurs, 90 % sont des personnes connues des victimes. Lutter activement contre ces violences est donc une nécessité.

Toutefois, l'exercice budgétaire nous contraint à prendre dans un programme pour en nourrir un autre. L'action en faveur des handicapés est primordiale. Ces derniers font en effet face à des discriminations injustifiées et leur intégration réelle au sein de notre société – notamment en terme de scolarisation et d'emplois – doit être prioritaire pour l'ensemble des citoyens.